



12^e Réunion régionale africaine

Johannesburg, Afrique du Sud, 11-14 octobre

AFRM.12/P.2

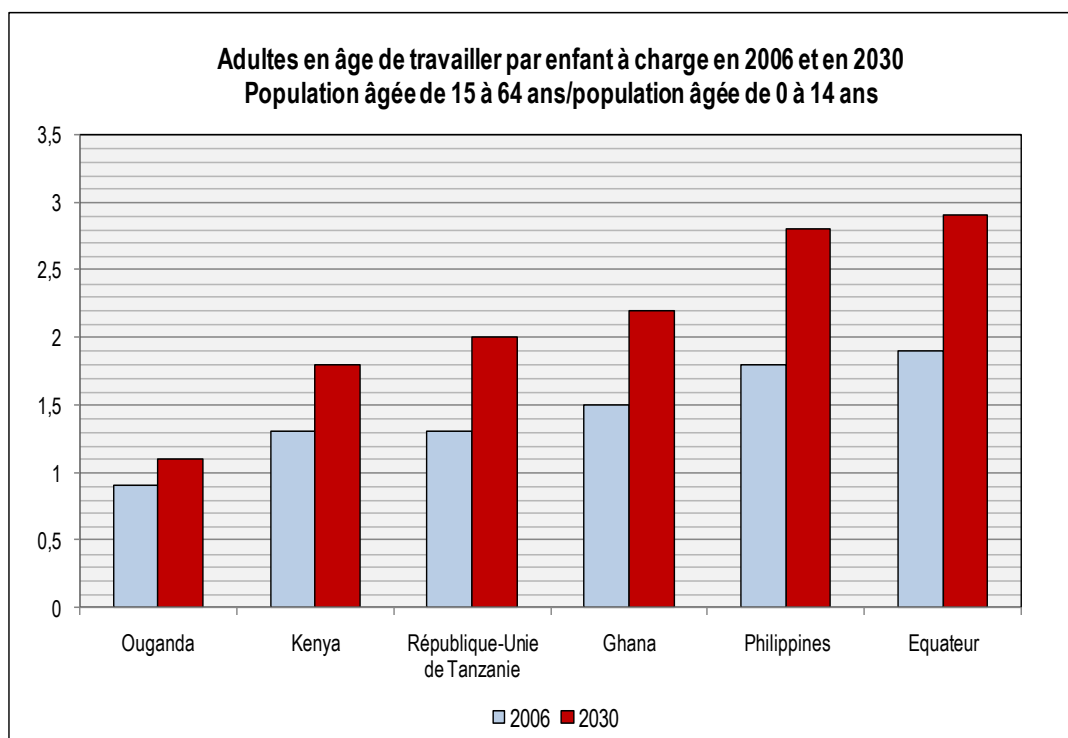
Initiative conjointe en faveur de la création d'emplois pour les jeunes en Afrique

Justification et objectifs

- 1. Le présent document propose une initiative conjointe de l'Union africaine (UA), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour promouvoir l'emploi des jeunes en Afrique.** Cette initiative fait suite à la décision du conseil d'administration de la BAD, lors de ses assemblées annuelles de 2010, de s'attaquer à la crise du chômage croissant des jeunes sur le continent, conformément à une recommandation faite en ce sens à la banque pour sa stratégie à moyen terme 2008-2012. L'initiative est également alignée sur l'engagement pris à la 17^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en juillet 2011 à Malabo, d'œuvrer à la création d'emplois pour accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement, dans le cadre du Plan d'action de la Décennie de la jeunesse 2009-2018. Enfin, l'initiative est conforme au Programme d'action des Nations Unies visant à promouvoir un travail décent et productif pour les jeunes des deux sexes.
- 2. La présente initiative conjointe vise à garantir la cohérence, l'efficacité et l'impact des diverses activités menées dans la région en faveur de l'emploi des jeunes, ainsi qu'à tirer parti des synergies et à accroître l'impact de ces activités, par l'amélioration de la coordination entre les quatre institutions.** Les principaux avantages comparatifs dont sont porteurs les partenaires à l'initiative se résument dans:
i) le rôle de légitimation politique joué par l'UA, au titre de la Déclaration sur la promotion de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, adoptée par le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement africains, tenu en septembre 2004 à Ouagadougou;
ii) le mandat de la BAD de promouvoir le développement social et économique de l'Afrique, par la mobilisation des moyens financiers et techniques et des compétences dans la préparation et la mise en œuvre des politiques et des interventions opérationnelles;
iii) l'expertise de la CEA dans le plaidoyer en faveur des politiques de promotion de l'emploi des jeunes, sur la base d'analyses macroéconomiques solides; et iv) le mandat, l'expertise et l'expérience de l'OIT dans la promotion du travail décent, par des actions en faveur des droits au travail, de la création d'emplois, de la protection sociale et du dialogue social, telles que décrites dans l'Agenda du travail décent.

-
- 3. L'initiative vise également à relever le défi de l'emploi des jeunes en Afrique et s'explique à la fois par la remarquable croissance d'une population jeune de plus en plus éduquée, le faible rythme de création d'emplois dans l'économie formelle et la persistance de la faible productivité et du sous-emploi dans le secteur informel.** Avec une population dont plus de deux tiers ont moins de 25 ans, l'Afrique subsaharienne est la région la plus jeune au monde. Les jeunes constituent environ 37 pour cent de la main-d'œuvre totale et représentent la catégorie sociale présentant la croissance démographique la plus rapide au monde. Malheureusement, cette condition nécessaire pour bénéficier de ce qu'il est convenu d'appeler le «dividende démographique» ne s'accompagne pas d'une croissance correspondante de l'emploi des jeunes. En effet, en dépit des taux de croissance économique notables de 5 pour cent enregistrés ces dernières années et des progrès significatifs réalisés dans le domaine de l'éducation, y compris dans le supérieur, l'Afrique subsaharienne n'a pas pu améliorer les perspectives d'emploi des jeunes, et notamment des jeunes les plus éduqués. Le décalage entre les taux élevés de croissance économique et la création d'emplois accentue les inégalités de revenu et alimente les tensions sociales. Il est donc indispensable d'accroître l'intensité du facteur emploi de la croissance, grâce à des politiques permettant d'augmenter la demande de main-d'œuvre, tout en améliorant l'employabilité (ou l'intégration) des jeunes des deux sexes sur le marché du travail.
- 4. Le chômage des diplômés et le sous-emploi dans l'économie informelle, où la plupart des jeunes d'Afrique occupent des emplois peu productifs, constituent des facteurs d'instabilité, en particulier chez les jeunes dans les pays post-conflit et dans les Etats fragiles.** La précarité caractéristique des conditions de vie de la majorité des jeunes Africains n'est pas sans conséquences. En effet, non seulement les jeunes sont marginalisés et souvent exclus de la société en tant qu'agents efficaces et fonctionnels du changement, du progrès et du dynamisme social, mais leur chômage entrave aussi la croissance économique des pays africains et compromet leur stabilité politique et sociale. La récente vague de mécontentement qui a déferlé sur l'Afrique du Nord illustre les conséquences perturbatrices du chômage des jeunes, en général, et des jeunes éduqués en particulier. Les conditions sous-jacentes peuvent être dormantes et latentes, sous des formes diverses, dans d'autres parties du continent.
- 5. Bon nombre de pays de la région devraient être à même de tirer parti du «dividende démographique» dont ont bénéficié les économies d'Asie de l'Est.** En réalisant le dividende démographique, les pays africains peuvent augmenter la taille et la proportion de la population en âge de travailler, et déclencher ainsi des taux élevés de croissance économique. Les stratégies de développement qui assignent une place centrale à l'emploi, par le biais des réformes ciblant l'éducation et la formation, et qui œuvrent en faveur d'un climat de l'investissement favorisant la création d'emplois, constituent une condition nécessaire pour recueillir les fruits du «dividende démographique» et contribuent à la réduction de la pauvreté. De telles stratégies peuvent être mises en œuvre en faisant de la création d'emplois un objectif des politiques économiques et sociales, et notamment des politiques de santé, d'éducation et de protection sociale.

Figure 1. Une fenêtre d'opportunités s'ouvre pour l'Afrique s'agissant, de recueillir les fruits du «dividende démographique»



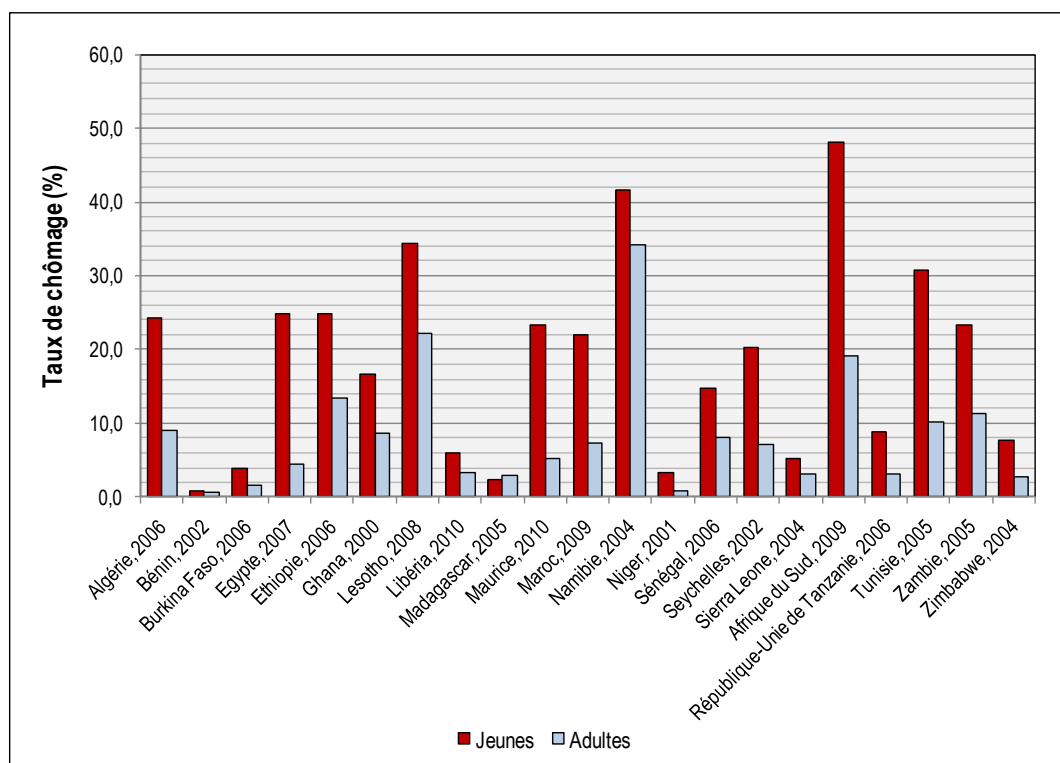
Note: Les données pour 2030 sont tirées de projections faites par la Division de la population de l'ONU, *World population prospects 2004*, séries de projections des variantes moyennes.

Source: Donna Clifton et al., *Population and economic development linkages: 2007 data sheet* (Washington, DC: Population Reference Bureau, 2007).

Contexte

- Les jeunes constituent la majorité des personnes sans emploi en Afrique.** Ils représentent 60 pour cent des chômeurs de la région (voir figure 2 pour les taux de chômage des jeunes et des adultes dans des pays africains sélectionnés). Le ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes augmente de façon spectaculaire dans des pays tels que la Tunisie, l'Afrique du Sud et le Maroc, dans lesquels les jeunes sont presque trois fois plus susceptibles que les adultes de se retrouver sans emploi.

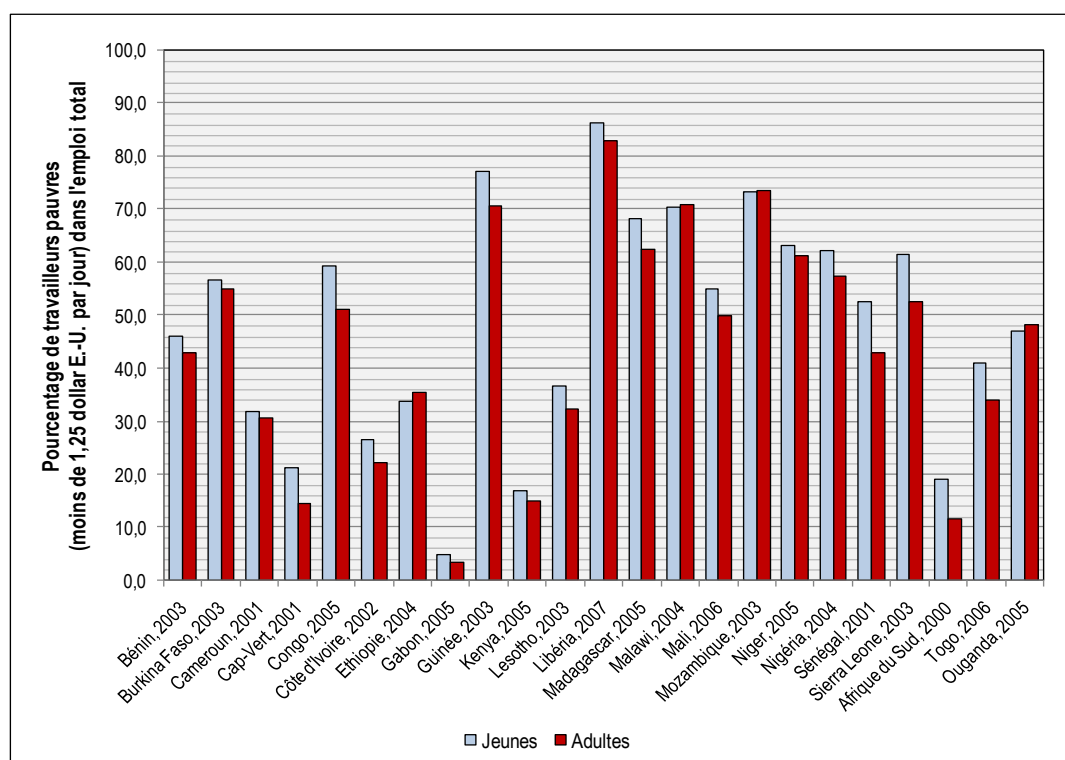
Figure 2. Taux de chômage des jeunes et des adultes dans les pays africains sélectionnés



Source : OIT, *Les indicateurs clés du marché du travail*, septième édition (à paraître).

7. **La grande majorité des jeunes qui ne peuvent se permettre d'être au chômage sont sous-employés et confinés à des activités de survie en tant que travailleurs installés à leur compte ou travailleurs familiaux non rémunérés.** Eu égard à leurs faibles compétences, leur manque d'expérience professionnelle et leur accès limité aux réseaux de connaissance et de financement, de nombreux jeunes d'Afrique qui doivent à tout prix travailler acceptent des emplois peu productifs et de mauvaise qualité, principalement dans l'économie informelle. Selon les estimations de l'OIT, environ 90 pour cent des emplois créés dans la région relèvent du secteur informel. En dépit de la motivation de ces jeunes travailleurs à lancer leurs propres entreprises ou à travailler dans des entreprises familiales, leur productivité est trop souvent compromise par un certain nombre de contraintes, notamment: i) le manque de compétences techniques et d'employabilité pour pouvoir établir des contacts avec d'autres prestataires de la chaîne de valeur; ii) le manque d'informations sur les offres d'emplois, les besoins du marché et les «niches»; et iii) le manque de compétences entrepreneuriales et financières. Ces contraintes, ajoutées au manque de garanties suffisantes (telles que l'épargne individuelle et les biens personnels) et d'antécédents en matière d'emploi, empêchent les jeunes de contribuer à l'accroissement de la productivité du secteur informel.
8. **Le chômage des jeunes ne constitue que la partie visible de l'iceberg sur le continent africain, car les jeunes sont souvent entraînés dans le cercle vicieux de la pauvreté, de l'insuffisance de l'éducation et de la formation, et des emplois peu productifs, généralement dans l'économie informelle.** Cette malheureuse combinaison de circonstances crée une spirale de pauvreté qui se perpétue de génération en génération. Une conséquence majeure de cette situation est le niveau plus élevé de l'incidence de la pauvreté au travail chez les jeunes par rapport aux adultes dans la plupart des pays africains pour lesquels des données sont disponibles (voir figure 3).

Figure 3. Incidence de la pauvreté au travail chez les jeunes et les adultes dans les pays africains sélectionnés



Source: OIT, *Les indicateurs clés du marché du travail*, septième édition (à paraître).

- 9. Conscients de ces défis, les dirigeants africains ont adopté, à la 14^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en janvier 2010 à Addis-Abeba, le «Programme pour la modernisation de l'économie informelle».** Ce programme reconnaît la nécessité d'appuyer les politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes, qui sont axées sur le secteur informel, afin de créer des emplois productifs et rémunérateurs pour les jeunes et les adultes. Il reconnaît également la nécessité de fonder les politiques d'emploi sur le principe de faire de l'investissement dans la jeunesse une stratégie délibérée de promotion d'une croissance économique et d'un développement social authentiques, y compris dans l'intérêt des entreprises. En outre, il convient de garder présent à l'esprit que les jeunes ne constituent pas un groupe homogène, d'où la nécessité de combiner la mise en place de politiques économiques et sociales centrées sur la création d'emplois avec les interventions ciblant l'emploi des jeunes qui prennent en considération les multiples problèmes auxquels sont confrontés de nombreux jeunes. A cette fin, il faudrait accorder une attention urgente aux interventions ciblant l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes dans les Etats fragiles et les pays en situation post-conflit, afin de promouvoir la stabilité et la justice sociale.

Les jeunes migrants sont plus susceptibles que leurs homologues non migrants de se retrouver sans emploi et exclus du marché du travail.

- 10. Les zones urbaines continuent à attirer les jeunes ruraux, sans toutefois être à même de créer des possibilités d'emploi.** Les jeunes des zones rurales devraient être les cibles privilégiées d'interventions visant à réduire la pauvreté et à enrayer la tendance présente de la migration à grande échelle des jeunes vers les agglomérations urbaines. En général, en Afrique, le taux de chômage est trois fois plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Les jeunes ont plus tendance que les autres groupes d'âge à migrer des zones

rurales vers les villes, dans leurs efforts pour trouver de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi, et pour sortir de la pauvreté. Les jeunes migrants venus des zones rurales ont des revenus inférieurs à ceux des jeunes des zones urbaines, mais supérieurs à ceux des jeunes des zones rurales. Toutefois, en dépit de l'augmentation de la migration rurale-urbaine, plus de 70 pour cent des jeunes d'Afrique vivent toujours dans les zones rurales. Dans les pays en développement, la pauvreté des jeunes est concentrée dans ces zones, en particulier chez les petits agriculteurs et les familles sans terres.

Causes de la crise du chômage des jeunes

- 11. En Afrique, quatre facteurs clés sont considérés comme les principales contraintes affectant la demande de main-d'œuvre, en général, et l'emploi des jeunes, en particulier.** En premier lieu, les économies africaines sont des «enclaves» caractérisées par: une dépendance excessive vis-à-vis des exportations de produits de base, la présence d'industries extractives à forte intensité de capital, le faible niveau du développement industriel, et la prédominance de l'agriculture de subsistance. En deuxième lieu, le secteur privé, qui fait appel essentiellement à la main-d'œuvre peu qualifiée, n'est généralement pas à même de contribuer au développement de l'emploi et à la création d'emplois stables pour les jeunes. En troisième lieu, le climat de l'investissement qui prévaut en Afrique n'est guère favorable à la création d'emplois productifs, en particulier dans le secteur informel où la majorité des jeunes se contentent d'emplois précaires. En quatrième lieu, les faibles capacités institutionnelles et les insuffisances dans le domaine de l'infrastructure, notamment pour ce qui est des routes et des technologies de l'information et de la communication, entravent la création d'emplois pour les jeunes.
- 12. Du côté de l'offre, les facteurs entravant l'emploi des jeunes sont notamment le taux élevé d'analphabétisme et l'inadéquation entre les systèmes éducatifs hérités du XX^e siècle et le marché du travail du XXI^e siècle.** Estimée à 25 pour cent, la proportion des jeunes analphabètes en Afrique est la plus élevée au monde. Les jeunes analphabètes, principalement en Afrique subsaharienne, sont pour la plupart condamnés au sous-emploi et à la pauvreté au travail. Paradoxalement et concomitamment, les pays africains sont de plus en plus confrontés au phénomène des «chômeurs éduqués», qui résulte de l'éducation de masse dans le supérieur. Quelque cinq millions de jeunes diplômés sortent chaque année des universités et grandes écoles africaines pour entrer sur les marchés du travail nationaux dont les capacités d'absorption sont limitées. C'est particulièrement le cas dans les pays d'Afrique du Nord où l'enseignement supérieur a connu une grande expansion, au détriment des considérations de pertinence et d'efficacité externe, avec la fâcheuse conséquence que les connaissances et compétences des diplômés sont plus adaptées aux besoins du secteur public de ces dernières décennies qu'à ceux de l'économie contemporaine entraînée par le secteur privé. La faible qualité et le manque d'efficacité de l'éducation acquise par un grand nombre d'étudiants africains empêchent ceux-ci de participer équitablement aux marchés du travail formels, les condamnant ainsi à des emplois peu productifs, mal rémunérés et précaires, généralement dans l'économie informelle.

Enseignements tirés des politiques d'emploi des jeunes au niveau du pays

- 13. L'emploi des jeunes en Afrique n'a pas bénéficié d'une priorité élevée dans les politiques nationales de développement, même si les tendances récentes portent à croire que la perception change progressivement.** L'Afrique est toujours à la traîne dans l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action permettant de promouvoir la création d'emplois pour les jeunes. La création d'emplois pour les jeunes des deux sexes entrant chaque année sur le marché du travail constitue une étape cruciale dans la transition

vers des économies plus prospères, des sociétés plus équitables et des démocraties plus solides à travers la région. Les gouvernements et les partenaires au développement sont de plus en plus conscients de la nécessité et de l'urgence de relever le défi de l'emploi des jeunes en Afrique. Les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, tout comme un nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne, élaborent de plus en plus d'initiatives en faveur de la création d'emplois. Dans une étude conduite par la CEA en 2009, l'analyse d'un échantillon de 17 documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des pays à faible revenu (PFR), effectuée en 2009, a montré que 15 d'entre eux couvraient spécifiquement l'emploi des jeunes, contre 11 sur 21 en 2005. Un certain nombre de pays africains ont élaboré des interventions spécifiques ciblant la création d'emplois pour les jeunes, et notamment pour les jeunes femmes, avec des mesures aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande.

- 14. Les initiatives en faveur de la création d'emplois pour les jeunes au niveau des pays offrent de précieux enseignements d'ordre politique, technique et stratégique pour guider les actions futures.** La création d'emplois productifs pour les jeunes nécessitera probablement des efforts soutenus, résolus et concertés, y compris un large éventail de politiques et de programmes. Les politiques d'appui comprendront probablement une stratégie intégrée de promotion de la croissance et de la création d'emplois, la réforme du secteur de l'éducation, et des interventions ciblées pour améliorer le climat des affaires dans le secteur informel et aider les jeunes à s'attaquer aux obstacles et problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés en entrant sur le marché du travail et en cherchant à s'y maintenir.
- 15. Créer un environnement propice pour les investissements du secteur privé joue un rôle clé dans la facilitation de la transition des jeunes vers le marché du travail et en son sein.** Le rôle du secteur public, en tant qu'employeur, n'est pas négligeable mais, dans une économie de marché, le principal défi à relever par les pouvoirs publics consiste à créer un environnement permettant de doter le secteur privé des moyens de valoriser pleinement son potentiel et de jouer le rôle vital qui lui revient dans la promotion de nouveaux investissements et la création d'emplois. Il est donc indispensable de nouer des partenariats avec le secteur privé afin d'améliorer les résultats des efforts de création d'emplois pour les jeunes en vue d'assurer le succès de la transition des jeunes vers l'emploi. Les enseignements tirés jusqu'à présent montrent que, pour soutenir l'emploi des jeunes dans les pays africains, les décideurs doivent faire preuve d'un engagement politique sans faille à cet égard aux niveaux national, régional et mondial. S'agissant des approches programmatiques, les interventions les plus réussies sont celles qui couvrent de multiples aspects et intègrent un éventail de services, notamment la formation professionnelle, la promotion de l'esprit d'entreprise, les services financiers et d'encadrement des incubateurs d'entreprises, etc., le tout de manière à répondre aux besoins des différents segments du marché du travail. Enfin, les partenariats avec les autorités et communautés locales se sont également avérés décisifs pour le succès de la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.

Partenaires régionaux et internationaux

- 16. Des initiatives régionales en faveur de l'emploi des jeunes ont également été lancées, notamment sous les auspices de l'UA, de la CEA, de la Banque mondiale, de l'OIT et de la BAD.** L'UA joue un rôle clé en appuyant les efforts visant à garantir un engagement politique accru en faveur de l'emploi des jeunes au niveau continental, comme en témoignent la Déclaration et le Plan d'action sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de leur sommet extraordinaire de septembre 2004 à Ouagadougou, le Mécanisme de suivi, et la Déclaration de Malabo sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes, ainsi que les rapports y afférents. Dans ses activités de suivi, l'UA a supervisé

la poursuite des travaux d'identification des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et a contribué aux efforts visant à faire avancer le Programme d'action pour la productivité et la création d'emplois décents dans le secteur informel. L'UA fournit également une assistance à ses pays membres pour les aider à s'attaquer aux défis liés aux faibles capacités des institutions du marché du travail et à harmoniser les systèmes d'information sur ce marché. Elle a en outre élaboré les grandes lignes d'une Initiative en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes dans les pays en situation de post-conflit, à la suite d'un séminaire consacré à ce thème en décembre 2010. Enfin, avec l'appui de ses départements concernés, l'UA a élaboré un ensemble de programmes portant sur le développement de l'infrastructure, l'énergie et le développement rural, programmes susceptibles de conduire à un «marché de l'emploi vert».

- 17. Les interventions du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) appuient aussi bien les politiques macroéconomiques que les politiques sectorielles de nature à promouvoir la création d'emplois.** Au niveau macroéconomique, la BAD fournit depuis quarante ans une assistance technique et financière visant à améliorer la bonne gouvernance, notamment en termes de réformes financières et budgétaires, et à instaurer un environnement favorisant une croissance inclusive par la promotion des entreprises, le développement des infrastructures et le développement rural et agricole. Au niveau sectoriel, les interventions de la BAD visent à: i) accroître l'employabilité d'une main-d'œuvre grandissante dans ses pays membres régionaux, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel, par des politiques et programmes ciblant principalement l'enseignement supérieur, la science et la technologie (HEST), ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle (TVET), afin d'établir des liens plus étroits entre les programmes d'enseignement, les programmes de formation et les méthodes pédagogiques, d'une part, et les besoins et les réalités des secteurs productifs et du marché du travail, d'autre part; ii) appuyer le développement de l'auto-emploi et des petites et moyennes entreprises, par l'offre de cours de formation au développement des entreprises, le perfectionnement des compétences, la création d'organisations de producteurs, avec un accent particulier sur l'accès aux services de microfinance et sur l'autonomisation économique des femmes; et iii) appuyer les programmes à forte intensité de main-d'œuvre et la réintégration sociale des ex-combattants, et notamment des enfants soldats, dans plusieurs pays en situation de post-conflit tels que le Burundi, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone.
- 18. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) œuvre en faveur de l'emploi des jeunes, à travers diverses initiatives, y compris les services techniques et les services-conseils, les produits du savoir, l'apprentissage par les pairs et l'appui programmatique.** L'appui technique vise à aider les pays à concevoir des stratégies nationales de développement tenant compte de la nécessité de promouvoir l'emploi. La CEA collabore également avec la Banque mondiale, le PNUD, l'OIT et la BAD dans la fourniture d'une assistance technique conjointe aux Etats fragiles pour la création d'emplois. Les produits du savoir portent sur les idées et pratiques innovantes en matière d'emploi. C'est ainsi que le Rapport économique sur l'Afrique 2010 de la CEA, intitulé «Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique», met tout particulièrement l'accent sur la création d'emplois. La CEA facilite en outre l'apprentissage par les pairs sur des questions de développement, notamment sous la forme de discussions en ligne et du Groupe d'apprentissage des pays africains sur les OMD et les stratégies nationales de développement. S'agissant de l'appui au titre des programmes, la CEA collabore avec la CEDEAO dans le cadre du Programme régional du PNUD sur l'emploi des jeunes, dont l'objectif est de promouvoir l'emploi et le travail productif pour tous, y compris les femmes et les jeunes, avec un accent particulier sur l'intégration de l'emploi des jeunes dans les stratégies nationales de développement et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). La CEA a par ailleurs lancé le programme CREATIC 4AFRICA, qui est une plate-forme d'innovation à l'intention de

jeunes d'Afrique désireux de créer de nouvelles applications TIC pour améliorer le bien-être social.

- 19. L'OIT a, pour sa part, fourni un appui à plusieurs Etats Membres africains pour les aider à rendre opérationnel le Programme d'action pour un travail décent pour les jeunes, au titre de programmes pluriannuels de coopération avec les gouvernements et les partenaires sociaux, appelés «Programmes par pays de promotion du travail décent» (PPTD).** Le Programme d'action pour un travail décent souligne l'importance du travail, au-delà de la simple nécessité de gagner sa vie. Il vise un travail productif qui garantisse la protection des droits et un revenu suffisant, et qui s'accompagne d'une protection sociale appropriée. L'appui de l'OIT à l'emploi des jeunes porte notamment sur la collecte des données et l'analyse de l'efficacité des politiques et programmes, et la prestation de conseils pour renforcer les politiques et programmes ciblant le marché du travail et le renforcement des capacités de l'administration et des organisations patronales et syndicales. L'OIT fournit également une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre des programmes nationaux d'emploi des jeunes, avec un accent particulier sur les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, le perfectionnement des compétences, l'esprit d'entreprise chez les jeunes, l'accès aux financements, ainsi que d'autres interventions en faveur des jeunes sur le marché du travail. Elle offre en outre des services-conseils, par l'intermédiaire du Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN), sous forme de cliniques d'évaluation, d'un appui aux pays pilotes en matière d'emploi des jeunes et de programmes de subventions aux initiatives innovantes menées par des jeunes. L'établissement de partenariats stratégiques pour l'emploi des jeunes et l'instauration d'une collaboration entre le secteur privé et le secteur public aux niveaux international, régional et national bénéficient d'une haute priorité dans l'appui de l'OIT aux pays africains. Au nombre des récentes initiatives figurent la création de fonds nationaux pour l'emploi des jeunes; un programme multipartite de travail décent en faveur des jeunes des pays de l'Union du fleuve Mano; la Facilité pour les jeunes entrepreneurs d'Afrique de l'Est, soutenue par la Commission danoise pour l'Afrique; un programme pour les coopératives de jeunes; et l'établissement du «Fonds pour l'emploi vert».
- 20. En dépit des efforts louables déployés pour appuyer les jeunes et le développement en Afrique, il subsiste un certain nombre de défis à relever, dont quatre requièrent une urgente attention.** Le premier défi a trait à l'élaboration de politiques de l'emploi. Les pays africains doivent encore se doter des capacités et de l'engagement politique nécessaires pour élaborer et mettre efficacement en œuvre leurs politiques de l'emploi. Le deuxième défi porte sur le renforcement des capacités des institutions du marché du travail afin de leur permettre de concevoir, suivre et évaluer les politiques et programmes d'emploi des jeunes, y compris dans l'économie informelle. Il s'agit notamment de renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion de données fiables sur le marché du travail, de manière systématique et en temps voulu. Le troisième défi consiste à déployer des efforts pour améliorer la coordination et les synergies entre les institutions et les partenaires jouant un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes d'emploi des jeunes. Le quatrième défi a trait à la nécessité de réformer les systèmes éducatifs africains, en particulier au niveau du supérieur, afin de privilégier l'emploi des jeunes et d'aligner les structures, les processus et les approches sur les besoins et les exigences des secteurs productifs des économies formelle et informelle. Il faudra s'attacher à relever ces défis en toute priorité pour que les efforts visant à appuyer l'emploi des jeunes sur le continent soient couronnés de succès. L'Initiative pour l'emploi des jeunes en Afrique se veut une solution à cet effet.

Objectif de développement et résultats attendus de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en Afrique

21. Les mesures que propose l'Initiative conjointe en faveur de la création d'emplois pour les jeunes en Afrique visent à fournir le cadre et les principes directeurs pour un appui avisé et efficace à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de promotion d'une croissance productive et riche en emplois, et de la création d'emplois productifs pour les jeunes. Les résultats attendus sont les suivants:

Résultat 1: *Assigner une place centrale à l'emploi des jeunes dans les cadres nationaux de développement*

- Fourniture d'une aide aux pays Membres dans la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de l'emploi des jeunes. A moyen et long termes, les actions à mener porteront sur l'élimination des contraintes structurelles et contextuelles entravant le développement des marchés du travail pour les jeunes en Afrique, par l'intégration de l'emploi des jeunes dans les cadres nationaux de développement et les politiques d'emploi, et par la conclusion d'alliances élargies regroupant plusieurs ministères, entités publiques, partenaires sociaux et représentants des jeunes.
- Promotion de la protection sociale des travailleurs dans l'économie informelle et en milieu rural.
- Initiative conjointe de l'UA et des partenaires internationaux en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays en situation post-confliktuelle et dans les Etats fragiles.
- Création d'un mécanisme pour appuyer la production du savoir sur la base de recherches et d'analyses des questions liées à l'intégration des jeunes sur les marchés du travail en Afrique. Le même mécanisme établira un système de partage du savoir sur la base de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Un tel partage reposera notamment sur l'apprentissage mutuel et l'examen pays par pays de l'efficacité des politiques, stratégies et programmes de promotion de l'emploi productif des jeunes.

Résultat 2: *Amélioration des moyens de subsistance et de l'employabilité des jeunes d'Afrique*

- Alignement des structures, processus, programmes d'enseignement et approches des systèmes éducatifs, en particulier dans le supérieur, sur les besoins et les exigences des marchés du travail dans les économies formelle et informelle.
- Elaboration de programmes intégrés de formation professionnelle/apprentissage.
- Elaboration de programmes de transition de l'école au marché du travail.
- Appui à la réforme des systèmes éducatifs, à la recherche et à l'innovation dans les zones rurales et les bidonvilles et en leur faveur.
- Promotion d'un environnement propice pour l'investissement privé et la diversification économique, en mettant l'accent sur l'esprit d'entreprise chez les jeunes.
- Création d'un fonds fiduciaire pour l'emploi des jeunes, en mettant à contribution les liens avec les organisations communautaires, l'accès aux marchés, la microfinance, les SACCO et les coopératives des jeunes.

-
- Développement et renforcement des capacités des services publics chargés de l'emploi.
 - Liens mutuels entre les emplois verts, les fonds en faveur des jeunes et le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes

Résultat 3: *Un leadership politique et des capacités techniques durables pour des résultats dans la promotion de l'emploi des jeunes*

- Amélioration de la base de connaissances pour guider la prise de décisions sur l'emploi aux niveaux national et régional.
- Harmonisation des systèmes d'information sur le marché du travail, y compris des bases de connaissances pour guider la prise de décisions (Observatoire panafricain de l'emploi des jeunes).
- Mise en place d'institutions nationales de suivi et de coordination, conformément au processus de Ouagadougou.
- Intégration des politiques d'emploi des jeunes dans les stratégies et programmes nationaux de développement.
- Promotion de marchés du travail de qualité dans l'économie informelle et en milieu rural.
- Facilitation de l'intégration régionale des marchés du travail pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'Afrique.
- Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation pour renforcer l'obligation de rendre compte à tous les niveaux.

Etapes suivantes

- 22. L'Initiative en faveur de la création d'emplois pour les jeunes en Afrique, telle que résumée dans le présent document, se trouve encore à l'étape initiale.** Cette étape sera suivie par la préparation d'un programme consolidé et détaillé, assorti d'un plan d'action. Le programme s'appuiera sur le contexte des pays et tiendra compte des consultations avec les participants à la Réunion régionale africaine de l'OIT, qui se tiendra en octobre 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud). La version finale du projet de document sera soumise au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, qui se tiendra en janvier 2012 à Addis-Abeba.